

Paris,  
le lundi 28 janvier 2019

**Émetteur :** Christophe Coussin, Consultant/formateur - Institut 4.10 - Tél. 02 51 25 08 06 - email :  
ccoussin@institutquatredix.fr  
Frédérique Bennejean, Chef de projet Formation - Ucanss - email : formation@ucanss.fr

**Objet :** Offre de formation Interbranche - Télétravail

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Le protocole d'accord du 28 novembre 2017 sur le travail à distance dans son article 11 dispose notamment que « *Les télétravailleurs reçoivent une formation appropriée ... sur les adaptations nécessaires à cette forme d'organisation du travail.*

*Les managers chargés d'encadrer des télétravailleurs sont formés afin de développer leurs compétences en matière de management à distance.*

*Les salariés de l'unité de travail du télétravailleur sont sensibilisés à cette forme d'organisation de travail et sur les conditions dans lesquelles ils peuvent entrer en contact avec leurs collègues durant les périodes de télétravail. »*

Afin que les salariés et les managers puissent identifier les enjeux du télétravail : intégrer, d'une part, les besoins d'un collaborateur distant ainsi que les atouts et les risques potentiels du management de télétravailleurs et, d'autre part, intégrer les droits, devoirs et comportements attendus d'un télétravailleur, l'Ucanss et les Caisses nationales, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuivent le déploiement de l'offre de formation interbranche « Télétravail ».

## **I - DESCRIPTIF ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION**

Ces deux modules se caractérisent par :

- Un contenu adapté au contexte institutionnel
- Des modalités pédagogiques variées : apports théoriques, études de cas, quizz et autodiagnostic, ateliers, boîte à outils, méthodes mnémotechniques, visuels
- Des échanges interbranches qui favorisent la diffusion des bonnes pratiques

### **Collaborer en mode télétravail - 1 jour**

- Identifier les enjeux, les opportunités et les risques du télétravail
- Intégrer les droits, devoirs et comportements attendus d'un télétravailleur

- Apprécier les nouvelles situations engendrées par le télétravail et apporter les réponses adaptées
- Vérifier le bon aménagement d'un poste de travail à domicile
- Définir une pratique du télétravail permettant de valoriser l'alternance entre temps sur site et temps à domicile
- Structurer sa journée de télétravail pour améliorer son efficacité
- Définir la porosité entre vie personnelle et vie professionnelle et formuler les clés du bien-être psychologique en télétravail
- Sélectionner l'outil de communication adapté aux situations

### **Manager des collaborateurs en télétravail - 1 jour**

- Décrire le développement du télétravail et ses perspectives futures
- Identifier les enjeux du télétravail, les risques du management de télétravailleurs ainsi que les besoins d'un collaborateur distant
- Expliquer les attentes comportementales, le fonctionnement de l'équipe, le pilotage de l'activité dans un contexte de télétravail
- Appliquer les règles de pilotage, de suivi et d'évaluation d'un télétravailleur
- Intégrer les nouvelles situations managériales induites par le télétravail
- Structurer le partage de l'information et construire une dynamique de groupe dans une équipe comportant des télétravailleurs
- Apprécier sur le long terme l'engagement d'un télétravailleur et son implication dans la vie d'équipe
- Sélectionner l'outil de communication adapté aux situations

## **II - COÛT DE LA FORMATION**

### **Le coût pédagogique de chacun de ces deux modules est fixé comme suit :**

- en inter à 340 €
- en intra à 2.730 €

Ce coût comprend l'ensemble des frais relatifs au déplacement et à l'hébergement du formateur.

#### **2019 : Modalités de prise en charge**

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE).

## **III - MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Retrouvez le calendrier des sessions inter 2019 ainsi que les modalités d'inscription intra sur le catalogue de l'Institut 4.10 en cliquant sur les liens suivants :

Télétravailleurs : <http://institutquatredix.fr/catalogue/co/CN31P061.html>

Managers : <http://institutquatredix.fr/catalogue/co/CN31P062.html>

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot  
Directrice du Développement et de  
l'Accompagnement des Ressources Humaines

